



## Un Plan de déplacements inter-entreprises à l'échelle d'une zone d'activités à la Chapelle-sur-Erdre (44)



■ Transports et Mobilité

■ Pays de la Loire

### Pourquoi agir ?

Au nord de Nantes, la commune de la Chapelle-sur-Erdre se classe en cinquième position des communes qui emploient le plus sur l'agglomération nantaise. Créée en 2009, l'association des entreprises de la Chapelle-sur-Erdre (ECE) regroupe 70 établissements et près de 2 000 salariés, principalement implantés sur les zones d'activités Erdre Active et Gesvrine. L'association est née du constat que les entreprises avaient besoin de se regrouper pour être un interlocuteur des collectivités locales et travailler sur des projets liés au développement durable : le bilan carbone et énergétique, les transports, le social ou la gestion des déchets. Son objectif est de mettre en place des solutions collectives pour répondre aux besoins de ses membres dans un contexte de convivialité.

En 2010, l'association ECE lance, en partenariat avec l'ADEME, un Bilan Carbone®. Cette première action collective est menée par 12 entreprises, pour la plupart, du secteur tertiaire. Le diagnostic a porté sur toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées, directement ou indirectement, par l'activité. Avec la consommation énergétique des bâtiments, le Bilan Carbone® a pointé les déplacements, les trajets professionnels et domicile-travail des collaborateurs, comme une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre.

En 2012, l'association ECE lance un Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) afin de réduire les émissions de GES liés aux transports. Un diagnostic des déplacements, financé en partie par l'ADEME et Nantes Métropole, est réalisé par le bureau d'études Auxilia. Il met en évidence que 80 % des salariés se rendent au travail en voiture seuls. L'enquête pointe des attentes fortes en termes de covoiturage, de transports en commun et de modes doux. Ces orientations sont le point de départ du plan d'actions mobilité 2012-2015.



#### Organisme

Association ECE (entreprises de la Chapelle-sur-Erdre)

#### Partenaires

ADEME Pays de la Loire,  
Nantes Métropole,  
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)  
CCI Nantes Saint-Nazaire.

#### Coût

- 77 000 € sur 3 ans  
dont 74 000 € pour la réalisation du PDIE (diagnostic, études, plan d'actions, animation)  
3 000 € pour la communication

#### Financements

- ADEME : 32 000 €  
- Nantes Métropole : 15 000 €  
- Les entreprises adhérentes : 30 000 € (de 1 300 € à 12 000 € selon effectif)

#### Bilan en chiffres sur 2 ans (2012-2014)

Les autosolistes sont passés de 81% à 66%  
+ 5 points pour les transports en commun et + 3 points pour le covoiturage  
L'impact carbone des déplacements par salarié a baissé de près de 13 % entre 2012 et 2014.

#### Date de mise en œuvre

Lancement : 2012

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr))

### Enseignements :



**Témoignage d'Eric Pouliquen, chargé de mission RSE à Sigma informatique et adjoint à la commission transports de l'ECE**

« Bien plus qu'une question de transport, le PDIE est un projet de changement global des comportements. Notre plan d'actions a été mené sur trois ans afin de laisser le temps aux salariés d'adopter de nouvelles habitudes pour se rendre au travail et/ou pour aller déjeuner. Cette démarche groupée a permis d'intervenir à l'échelle d'une zone d'activités qui est une échelle pertinente pour améliorer les conditions d'accessibilité. En parallèle, chaque entreprise adhérente au PDIE a signé une convention Plan de mobilité entreprise avec Nantes Métropole. Suite à l'arrivée du tram-train, quatre forums d'informations plan de mobilité ont été organisés. En juin 2014, les adhérents ont participé ensemble au Défi mobilité coordonné par Nantes Métropole. »

### POUR EN SAVOIR PLUS

ECE : [www.assoce.fr](http://www.assoce.fr)

ADEME : [www.ademe.fr/transports](http://www.ademe.fr/transports)

ADEME en Pays de la Loire :

[www.paysdelaloire.ademe.fr](http://www.paysdelaloire.ademe.fr)

Nantes Métropole :

[www.nantesmetropole.fr](http://www.nantesmetropole.fr)

### CONTACTS

Association ECE  
[assoce@gmail.com](mailto:assoce@gmail.com)

ADEME Pays de la Loire  
Tél. 02 40 35 68 00

Contact mobilités :  
[sebastien.bourcier@ademe.fr](mailto:sebastien.bourcier@ademe.fr)

## Présentation et résultats



### Action prioritaire n°1 : un Stop relais pour faciliter les trajets en transports en commun

La première action a été la mise en place d'un Stop relais pour assurer une continuité de parcours sur le dernier kilomètre. Ce dispositif permet aux salariés venant en voiture de prendre en stop des collègues à deux arrêts de bus. L'objectif est de compléter les fréquences des bus desservant les zones d'activités.

### Action prioritaire n°2 : le covoiturage entre entreprises

Une des actions phare du PDIE est l'organisation d'une bourse au covoiturage en septembre 2013, renouvelée en 2014. Les services de Nantes Métropole ont recensé et géolocalisé sur une carte tous les collaborateurs des entreprises adhérentes afin de faciliter la mise en relation. La bourse au covoiturage a incité les salariés à envisager ce mode de déplacement.

### L'évaluation du PDIE

Afin d'ajuster son plan d'actions 2015-2018, l'association ECE a évalué les évolutions des comportements à travers deux enquêtes réalisées en septembre 2012 et janvier 2015. Entre 2012 et 2014, la part modale de la voiture autosoliste est passée de 81 % à 66 %, notamment au profit des transports collectifs (4 à 9 %) et du covoiturage (5 à 8 %). Les principales raisons du report modal des autosolistes sont la réduction des coûts, les nouveautés dans le réseau de transport, la préservation de l'environnement et l'incitation par l'entreprise. 83 % des covoiturages se font entre collègues et 14 % avec des salariés des entreprises du secteur. Les freins recensés au covoiturage sont les embouteillages et la difficulté de stationnement sur le lieu de travail.

## Focus

Outre la réduction des GES, une des motivations à la mise en place du PDIE a été l'ouverture d'une concertation avec les pouvoirs publics sur l'amélioration de l'accessibilité aux deux zones d'activités périurbaines. Ce lobbying a principalement porté sur la création d'une desserte supplémentaire (station Erdre Active) du tram-train de la ligne Nantes-Châteaubriant, ouverte en 2014. L'association a également demandé la sécurisation et le réaménagement d'une route départementale, la D39, pour assurer le passage piéton de l'est à l'ouest de la zone Erdre Active.

## Facteurs de reproductibilité

Le regroupement des entreprises est un moyen d'atteindre une taille critique facilitant le dialogue avec les autorités organisatrices de transport (AOT). Dans le PDIE de l'ECE, les grandes entreprises sont moteurs et développent des projets qui améliorent la mobilité des personnes et l'accessibilité aux zones d'activités, souvent situées en périphérie des villes. La désignation d'un référent PDIE dans chaque établissement assure une animation du dispositif sur la durée. De même, l'implication des entreprises adhérentes, tant sur le plan financier que sur les moyens humains (temps), est une condition de réussite. C'est le cas de cette démarche partenariale qui associe des entreprises, l'ADEME et les pouvoirs institutionnels locaux.